

2M ENERGIE
Société par actions simplifiée à Associé Unique
au capital de 50 000 €
5 rue Anatole France 80170 ROSIERES EN SANTERRE
823 476 742 RCS AMIENS

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 15/04/2026

L'An DEUX MILLE VINGT-SIX
LE Quinze Avril

L'associée Unique de la Société s'est réunie en Assemblée générale extraordinaire au siège social de la Société.

La soussignée

- **La société ENERGIE INVEST**, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 844 722 884, dont le siège social est sis 6 rue de L'Aulnaye Dracourt 91300 MASSY, prise en la personne de son Président, la société NCGE, elle-même représentée par son Directeur Général Monsieur Nicolas José Henri PEREIRA, dûment habilité aux fins des présentes, propriétaire de 100 actions numérotées de 1 à 100.

Composant la totalité du capital social de la Société soit 50 000 euros correspondant à 100 actions de 500 euros chacune.

Le Président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par les dispositions légales et réglementaires ont été adressés à l'associée unique en même temps que la convocation et tenus à sa disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

L'assemblée est présidée par Monsieur Julien, Delfin, Manuel ROTSZTEIN, Président de la société.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour des statuts suite aux cessions d'actions
- Pouvoirs pour formalités

La discussion est ouverte.

A cet effet, il a convenu ce qui suit :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte des cessions d'actions intervenues le 15 avril 2026, constatées par actes sous seing privé entre la société ENERGIE INVEST d'une part, et Monsieur Julien Delfin Manuel ROTSZTEIN et Monsieur Abderahmane FENKROUZ d'autre part, décide d'ajouter le paragraphe suivant à l'article relatif au Capital Social des statuts :

« Par acte sous seing privé en date du 15/04/2026, la Société ENERGIE INVEST a cédé 40 actions à Monsieur Julien Delfin Manuel ROTSZTEIN et 60 actions à Monsieur Abderahmane FENKROUZ.

Le capital social est désormais constitué de la façon suivante :

- Monsieur Julien Delfin Manuel ROTSZTEIN, né le 27 novembre 2001 à Courcouronnes, de nationalité française, demeurant 1 Allée d'Ozonville 91200 Athis-Mons _____ 40 actions (40%)
- Monsieur Abderahmane FENKROUZ, né le 10 mai 1993 à Mostaganem (Algérie), de nationalité algérienne, demeurant 5 Allée Octavie Coudreau 91300 Massy _____ 60 actions (60%)

TOTAL DES ACTIONS FORMANT LE CAPITAL SOCIAL : 100 actions »

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra de réaliser.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal en 4 exemplaires originaux.

Fait à ROSIERES-EN-SANTERRE,
le 15 Avril 2026

SAS ENERGIE INVEST

Représentée par M. Nicolas PEREIRA